

Résultats de l'enquête sur Les violences faites aux femmes

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les violences faites aux femmes

UNE INITIATIVE DU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES FEMMES



CONFERENCE DE PRESSE – 22 NOVEMBRE 2021

TABLE DES MATIERES

Table des matieres.....	2
Présentation du Conseil Consultatif Communal des Femmes	3
Contexte.....	3
Déroulement.....	4
Constats.....	5
Citoyen.ne.s	5
A) Le Lieu.....	5
B) Lien avec le(s) auteur(s)	5
C) L'importance du rôle des témoins	6
D) L'aide.....	7
Professionnel.le.s	7
A) La formation.....	7
B) Le réseau.....	8
Recommandations	9
Conclusion	10
Pour plus d'informations... ..	10

PRÉSENTATION DU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES FEMMES

Le Conseil Consultatif Communal des Femmes est l'organe qui formule des avis à destination des autorités communales, dans toutes les matières qui concernent les femmes. Il s'agit d'un organe apolitique et pluraliste.

Ce conseil est composé de citoyen.ne.s ainsi que de représentant.e.s du monde associatif verviétois actif envers les femmes. Ses missions essentielles sont :

- D'étudier les questions spécifiques aux femmes ;
- D'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social économique et culturel des femmes ;
- De faire mieux connaître les désirs, les aspirations, les droits des femmes et de leur laisser exprimer leurs opinions et préoccupations ;
- De tendre à une intégration/inclusion effective dans la vie communautaire ;
- De faire prendre conscience que les femmes ont un rôle à jouer dans la société en suscitant leur participation, et ce, aussi dans les différentes structures communales et para communales ;
- De guider le Conseil Communal pour les questions relatives aux politiques, pratiques et programmes de la Ville qui ont une incidence sur la vie des familles, tant au plan moral que matériel.

CONTEXTE

En décembre 2019, le Conseil Communal de Verviers adoptait une motion portant sur la lutte contre les violences faites aux femmes dont les engagements visaient à :

- Mettre sur pied un **groupe de travail** dont la mission principale sera de **penser à l'opérationnalisation au niveau local de la convention d'Istanbul** ainsi qu'à la l'impulsion de synergies sur cette matière avec différents niveaux de pouvoir;
- **Soutenir le Conseil Consultatif Communal des Femmes** qui réalisera un travail de veille et de consultance pour ces matières ;
- Organiser des marches exploratoires pour **relever les zones dans l'espace public où les femmes se sentent en insécurité** ;
- **Décider ou rappeler que la question de la violence faite aux femmes** mais aussi des violences conjugales et des injures dans l'espace public à l'égard des femmes, **constitue une priorité tant pour la commune que pour notre police** ;

- **Renforcer le travail déjà réalisé** (ou développer un travail et des formations ad hoc) **dans notre zone de police en matière de violences faites aux femmes** avec une attention particulière à l'application de la convention d'Istanbul (dont la généralisation à l'ensemble des commissariats du plan d'action de la police visant l'amélioration de l'accueil des femmes victimes de violence);
- **Insister sur l'indispensable formation des agents de police à un accueil de qualité** en étant particulièrement attentif à la prise en charge des victimes de violences conjugales, familiales et/ou sexuelles.
- **Mettre en place**, sur le territoire de la zone de police de Verviers ainsi qu'au sein de l'administration, **un relevé systématisé d'informations et de données chiffrées** relatives au genre pour constituer une base statistique fiable au niveau local ;
- **Transmettre la présente motion au Conseil de Police et au Chef de zone.**
- **De charger le groupe de travail de présenter au Conseil communal des actions concrètes et mesurables en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.**

Le Conseil Consultatif Communal de Verviers a donc souhaité constituer un groupe de travail dans l'objectif de répondre à ces engagements.

DÉROULEMENT

Pour mener à bien cet objectif, une enquête a été élaborée et diffusée en ligne entre décembre 2020 et février 2021. Le formulaire se voulait tant à destination des citoyen.ne.s que des professionnel.le.s de première ligne.

Compte tenu du mode de diffusion du questionnaire, nous avons conscience de la « non-représentativité » de l'échantillon, la barrière de la langue ainsi que la fracture numérique constituant deux freins majeurs à l'accès à ce questionnaire.

Pour y pallier, nous avons envisagé un formulaire papier pour lequel nous n'avons enregistré aucune donnée.

Malgré les biais au niveau de l'échantillon, cette enquête a le mérite d'exister et d'apporter un certain éclairage quant aux besoins pour lutter contre les différentes violences faites aux femmes.

Parallèlement à la diffusion de cette enquête, le groupe de travail a rencontré divers services professionnels actifs dans le domaine des violences faites aux femmes (Police, Accueil, etc.)

CONSTATS

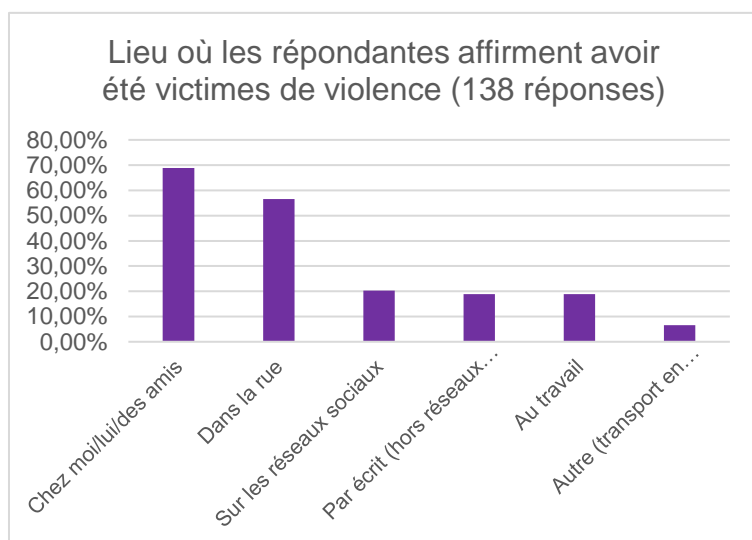
Nous rendons compte ci-dessous des principaux constats, tant en ce qui concerne les citoyen.ne.s que les professionnel.le.s

CITOYEN.NE.S

Sur 167 femmes ayant répondu au questionnaire, **82,6% affirment avoir déjà été victimes** d'une ou plusieurs formes de violences.

Les constats qui nous semblent les plus intéressants concernent : le lieu où la violence se déroule, le lien avec les auteurs, l'aide et l'importance du rôle des témoins.

A) LE LIEU



Les violences vécues par les femmes se sont principalement déroulées dans le milieu domestique ou dans la rue.

Ce constat nous rappelle combien le phénomène doit être prioritaire à tous les niveaux de pouvoir afin de garantir la sécurité de chacune dans les espaces publics mais aussi privés.

B) LIEN AVEC LE(S) AUTEUR(S)

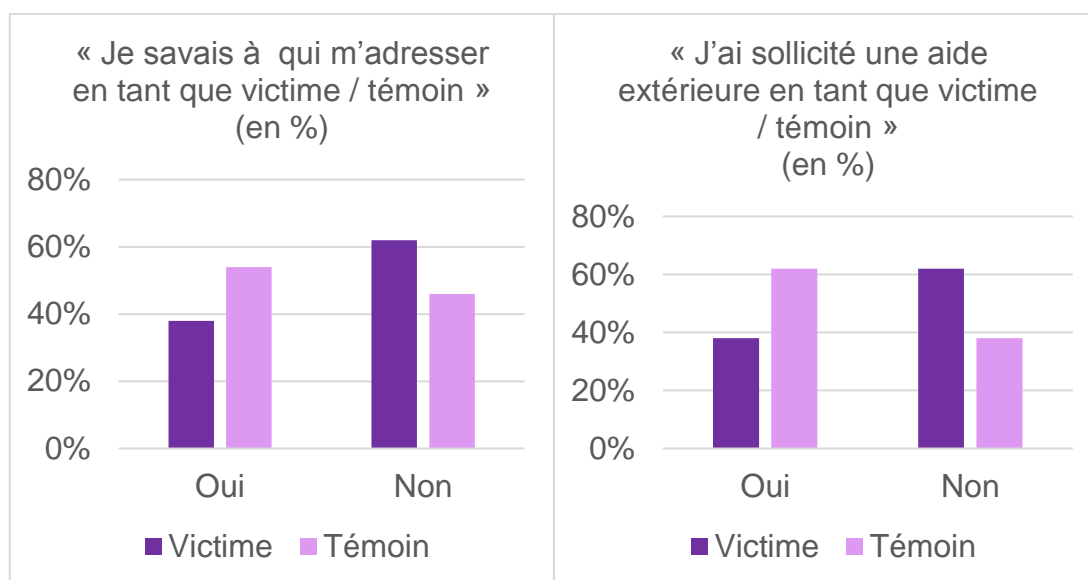
Sans réelle surprise, à la question de savoir le genre de la personne auteur de violence, une majorité écrasante résulte d'actes d'hommes.

Si les violences se déroulant dans le cadre domestique sont majoritairement le fait d'hommes de l'entourage, les actes ayant lieu en rue sont commis par des hommes inconnus de la victime.

C) L'IMPORTANCE DU RÔLE DES TÉMOINS

Le questionnaire permettait tant aux victimes qu'aux témoins de violence à l'égard de femmes de témoigner de leur expérience.

Il est dès lors intéressant de constater la différence entre victimes et témoins concernant la capacité à identifier les solutions pour recevoir une aide et à concrétiser cette demande d'aide.



Si près de 60% des témoins étaient en mesure d'identifier où demander et avoir effectivement sollicité cette aide, la proportion s'inverse lorsque la répondante s'exprime en tant que victime.

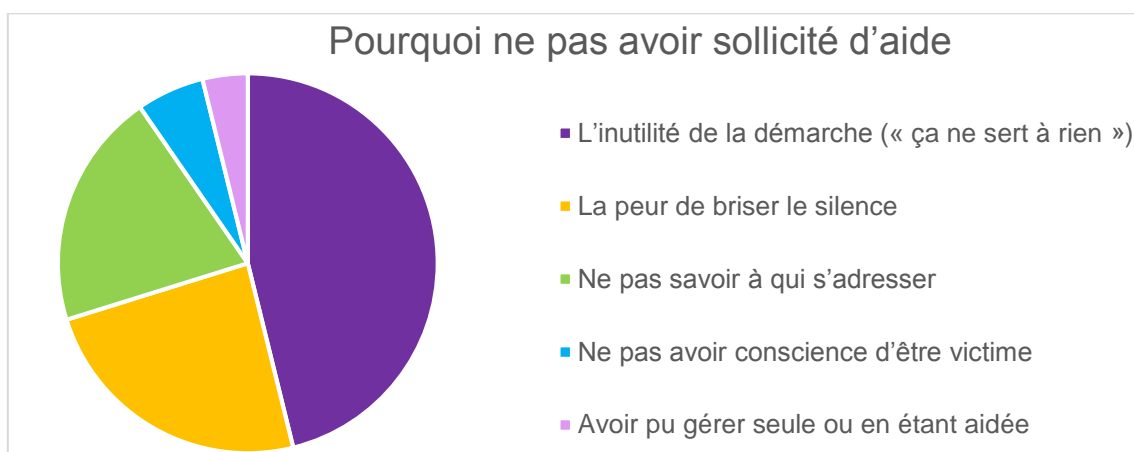
Ce constat ne peut donc que nous conforter dans l'idée de travailler sur la responsabilité collective et le rôle essentiel que chacun.e peut endosser quotidiennement lorsqu'il/elle est témoin d'actes de violence.

D) L'AIDE

A la question de savoir à qui l'appel a été adressé, la Police arrive en première place (dans 60% des cas). Le réseau personnel des personnes est également primordial, les proches ayant été sollicité.e.s dans un peu plus de 40% des cas.

Concernant l'aide reçue, les répondant.e.s s'estiment satisfait.e.s dans un peu plus d'un cas sur deux (54,7%).

Les raisons évoquées par les personnes n'ayant sollicité aucune aide sont interpellantes, près de 50% ne le font pas jugeant la démarche inutile et près d'un quart ont la crainte de briser le silence.



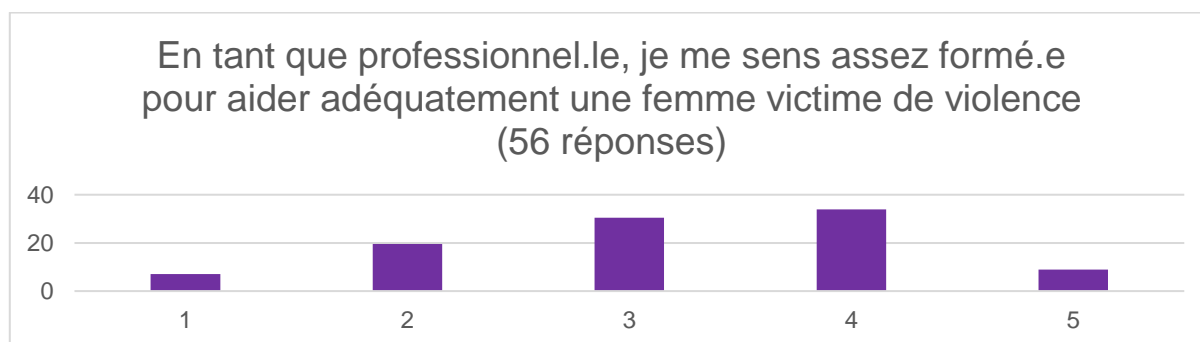
PROFESSIONNEL.LE.S

Concernant cette partie du questionnaire, deux constats majeurs ressortent : Le besoin de formations qualitatives et accessibles ainsi que la nécessité de dynamiser le réseau

A) LA FORMATION

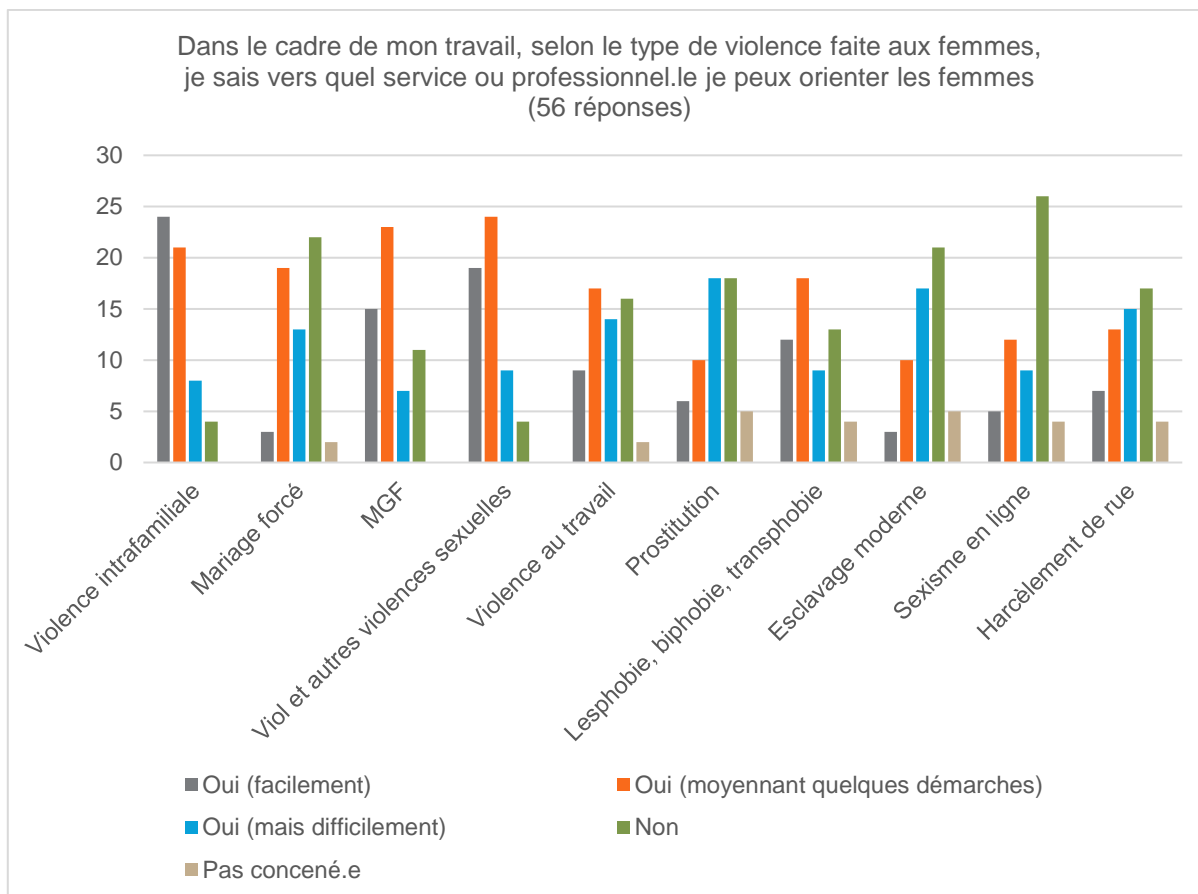
A la question de savoir si le/la professionnel.le se sent assez formé.e pour aider adéquatement, nous remarquons que plus d'un quart des répondant.e.s répond **ne pas être (suffisamment) formé**

Il nous semble dès lors important d'encourager les professionnel.le.s à se former en développant un cycle de formations gratuites et qualitatives sur le territoire verviétois.



B) LE RÉSEAU

Le constat est que si, globalement, orienter une femme dans un contexte de violences au sein de son couple et/ou intrafamiliales est relativement aisé pour les répondant.e.s, cela se complique pour les autres types de violences.



En **moyenne**, tous types de violences confondus, **un.e répondant.e sur deux** estime **ne pas savoir (28%)** où orienter une femme victime ou **difficilement (22%)**. L'autre moitié répond savoir orienter facilement (19%) ou moyennant quelques démarches (31%) les femmes lorsque celles-ci s'adressent à leur service.

Une question ouverte confirme le besoin de favoriser le travail de réseau notamment en favorisant des espaces d'échanges thématiques avec pour objectif de favoriser la rencontre entre professionnel.le.s

RECOMMANDATIONS

Compte tenu des résultats présentés ci-dessus, le Conseil Consultatif recommande la mise en place d'action au niveau communal, tant à destination des citoyen.ne.s qu'en faveur des professionnel.le.s.

Pour les citoyen.ne.s :

Développement d'ateliers :

Afin de sensibiliser au mieux les femmes (en tant que victimes ou pas) et permettre de donner les clés de compréhension du phénomène mais aussi de permettre d'identifier les aides possibles, l'antenne verviétoise de *Vie Féminine* met en place des ateliers le mercredi de 17h30 à 19h30 (24/11, 1/12, 8/12, 15/12, 22/12).

Cette action pourrait à terme être reconduite envers des groupes mixtes.

Infos : Inès DÔME - 0474 98 29 25

Communication :

Un enseignement majeur de l'enquête menée auprès des citoyen.ne.s met en évidence la difficulté d'identifier les acteurs susceptibles de venir en aide aux femmes en situation de violence. Le Conseil Consultatif souhaite donc voir se multiplier les campagnes de communication selon les types de violence afin d'une part de permettre l'identification des aides possibles, mais également de sensibiliser à l'importance de réagir en tant que témoin d'une scène de violence.

Pour les professionnel.le..s :

Formation et développement du réseau

L'enquête l'a montré, il y a une forte demande de formation. Il nous semble dès lors essentiel de développer une offre de formation à destination des professionnel.le.s de la première ligne.

L'objectif serait :

- Favoriser les connaissances des ressources humaines et associatives de la commune (et plus largement au niveau provincial).
- Former les équipes de première ligne actives sur le territoire verviétois.

CONCLUSION

Si cette enquête, de par son mode de diffusion, ne peut être considérée comme représentative en raison de plusieurs facteurs tels que la langue ou la fracture numérique, elle a le mérite d'exister et de mettre en lumière des pistes d'actions concrètes pour endiguer le phénomène.

Notons toutefois qu'il importe que ces thématiques soient inscrites dans les priorités à tous les niveaux de pouvoir et ce, de manière permanente.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Groupe de Travail « Violences faites aux femmes »

Rémi Gueuning - 0498/45 58 82

remi.gueuning@solidaris.be

Ville de Verviers – Service Egalité des Chances

Dinah Uwera - 087 325 207

dinah.uwera@verviers.be

Ville de Verviers - Cellule Communication

Angélique Koop - 087 326 064

communication@verviers.be